

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Onzième session de la Conférence des Parties  
Gigiri (Kenya), 10 – 20 avril 2000

Interprétation et application de la Convention

CONSERVATION ET COMMERCE DES RHINOCEROS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Introduction

2. La résolution Conf. 9.14 "Conservation des rhinocéros en Asie et en Afrique", adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième session (Fort Lauderdale, 1994), comporte plusieurs recommandations et demandes adressées aux Etats des aires de répartition des rhinocéros et à d'autres Parties au sujet de la conservation de ces espèces. La résolution ne donne pas de directives particulières au Secrétariat mais dans le passé, celui-ci a soumis aux sessions de la Conférence des Parties des rapports sur la conservation et le commerce des rhinocéros.

Mesures de conservation

3. La décision 10.45 de la Conférence des Parties, adoptée à sa 10<sup>e</sup> session (Harare, 1997), charge les Etats des aires de répartition des rhinocéros de faire rapport à la 11<sup>e</sup> session sur les mesures qu'ils auront prises pour assurer la conservation de leurs populations de rhinocéros.
4. Un rappel à été envoyé en novembre 1999 aux Parties concernées par cette directive avec des indications sur la portée de ces rapports. La décision 10.45 ne donnant pas d'instructions spécifiques, le Secrétariat a suggéré aux organes de gestion de limiter les rapports aux points suivants: l'état des populations de rhinocéros; le nombre de cas de braconnage enregistrés; le nombre de cas enregistrés de commerce illicite de parties et produits de rhinocéros; les programmes de suivi des principales populations de rhinocéros sur la période de 1997-1999 (état, type et fréquence). Les rapports reçus seront transmis à la CdP11 en tant que documents d'information.

Elaboration d'indicateurs normalisés

5. Dans la résolution Conf. 9.14, paragraphe b) sous "CHARGE", la Conférence des Parties charge le Comité permanent de veiller à ce que des indicateurs de réussite normalisés soient élaborés pour mesurer les changements des niveaux du braconnage et de l'état des populations de rhinocéros des Etats des aires de répartition. A sa 42<sup>e</sup> session (Lisbonne, Portugal, septembre/octobre 1999), le Comité permanent a examiné un document préparé par TRAFFIC International au nom des participants à l'atelier organisé en décembre 1999 (Cambridge, Royaume-Uni) par contrat avec le Secrétariat. Ce rapport, présenté en annexe, indique les progrès accomplis sur cette question.
6. Le rapport figurant en annexe conclut que l'élaboration d'indicateurs normalisés destinés à mesurer les changements des niveaux du braconnage et de l'état des populations de rhinocéros ne peut se faire sans aborder la question des causes. Les tendances du braconnage des rhinocéros résultent d'interactions complexes entre la demande, les efforts de protection, les tailles de populations, etc. Pour comprendre ces tendances, il faudrait surveiller toute une série de variables. La conception du système d'indicateurs requis dans la résolution Conf. 9.14 doit donc couvrir une large gamme de facteurs, pour cinq espèces différentes de rhinocéros en Asie et en Afrique: conditions écologiques, types d'habitats, état des populations et menaces à la sécurité. Le rapport énumère plusieurs considérations techniques telles que la nécessité d'une approche basée sur des sites, le degré de résolution et de précision, les besoins en matière d'échantillonnage, les variables et les indicateurs

etc., devant être prises en compte dans la conception d'un mécanisme de suivi. Il se termine par une série de recommandations sur les mesures suivantes à prendre dans le processus de planification et de conception (voir Annexe, partie 5 du rapport).

7. Le Secrétariat a informé le Comité permanent que le coût de la mise en œuvre des recommandations faites dans le rapport pour poursuivre le développement du mécanisme de suivi est estimé à USD 85.000. Le Comité permanent, après avoir discuté de la question et entendu les préoccupations exprimées au sujet d'un éventuel double-emploi dans les activités de suivi, a refusé d'allouer des fonds prélevés sur le fonds d'affectation spéciale CITES. Il a convenu des points suivants:
  - a) Le Comité permanent, tenant compte de l'état des populations de rhinocéros, continue d'appuyer l'élaboration d'un mécanisme de suivi normalisé des populations de rhinocéros en Asie et en Afrique.
  - b) Le Secrétariat, en conjonction avec les organes de gestion des Etats des aires de répartition des rhinocéros et avec d'autres parties impliquées dans la conservation des rhinocéros, devrait évaluer l'état et la compatibilité des mécanismes de suivi actuels pour toutes les populations clés des cinq espèces de rhinocéros et en informer le Comité permanent.
  - c) Le Secrétariat devrait améliorer la proposition d'établir un mécanisme de suivi normalisé; ce mécanisme devrait créer le maximum de synergie avec les mécanismes de suivi actuels et améliorer la capacité des pays de l'appliquer.
  - d) Le Comité permanent demande à TRAFFIC de développer le suivi du commerce des parties et produits de rhinocéros sur les marchés de consommation.
  - e) Le Secrétariat devrait soumettre une proposition révisée à la CdP11 (ou à la prochaine session ordinaire du Comité permanent).
8. Concernant le paragraphe 7 b), le Secrétariat a déjà demandé aux organes de gestion des Etats des aires de répartition des rhinocéros de fournir un rapport sur l'état, le type et la fréquence des programmes de suivi des principales populations de rhinocéros. Lorsqu'il aura reçu ces rapports, le Secrétariat tentera d'évaluer l'état et la compatibilité des mécanismes de suivi actuels et invitera les Groupes de spécialistes UICN/CSE des rhinocéros d'Afrique et d'Asie à apporter leur contribution.
9. Concernant le paragraphe 7 c), le Secrétariat demandera l'appui des Groupes de spécialistes UICN/CSE des rhinocéros d'Afrique et d'Asie et d'autres parties pour améliorer la proposition lorsque tous les apports requis auront été reçus et lorsque l'évaluation mentionnée au paragraphe 7 b) aura été faite.
10. Concernant le paragraphe 7 d), le Secrétariat portera à l'attention de TRAFFIC la demande du Comité permanent.
11. Concernant le paragraphe 7 e), le Secrétariat soumettra une proposition révisée à la première session ordinaire du Comité permanent, à condition que tous les apports requis des Etats des aires de répartition et d'autres parties aient été reçus, et dans les limites générales des priorités et des ressources en personnel et de fonctionnement, dans lesquelles travaille le Secrétariat.
12. Concernant la directive au Comité permanent énoncée dans la résolution Conf. 9.16, le Secrétariat craint qu'il soit impossible d'accomplir cette tâche sans des ressources supplémentaires et que l'on ne puisse demander aux autres parties impliquées d'absorber tous les coûts de leur assistance.

#### Autres actions

13. Le Secrétariat a reçu très peu d'informations récentes sur le commerce illicite de corne de rhinocéros, que se soit de Parties ou d'organismes de lutte contre la fraude. Quoi qu'il en soit, il n'ignore pas, en particulier grâce au travail de la mission technique CITES sur le tigre, que le braconnage des rhinocéros reste très préoccupant pour de nombreux Etats des aires de répartition en Asie. Le rôle des brigades qui luttent avec dévouement contre le braconnage des rhinocéros, comme celle créée à

Sumatra, montre à quel point elles peuvent être efficaces pour dissuader les braconniers et les appréhender.

14. Le Secrétariat est conscient que dans certains Etats africains des aires de répartition, le travail des patrouilles anti-braconnage, renforcée par le renseignement, paraît avoir entraîné une réduction marquée du braconnage. Cependant, il y a peu d'informations sur la demande de corne de rhinocéros, les prix, la chasse et les investissements généraux dans la conservation des rhinocéros.
15. Comme pour le commerce illicite des spécimens du tigre, il y a de bonnes raisons de soupçonner l'existence de filières criminelles utilisées pour obtenir, passer en fraude et enfin vendre des cornes et des produits contenant de la corne de rhinocéros. Le Secrétariat reconnaît qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des renseignements sur ces réseaux criminels ou de les infiltrer mais il estime que ce domaine devrait retenir l'attention des unités spécialisées dans la criminalité en matière d'environnement. Le Secrétariat incite toutes les Parties à envoyer systématiquement des rapports sur les cas de braconnage et de commerce illicite, de préférence sous forme d'écomessage (voir notification aux Parties n° 966).
16. Par ses contacts avec les milieux recourant à la médecine traditionnelle, le Secrétariat a appris que la corne de rhinocéros est toujours considérée comme un important ingrédient dans le traitement d'un certain nombre de maladies. Il est conscient que certains praticiens de la médecine traditionnelle ne croient pas qu'il existe des produits de remplacement efficaces. Il semble toutefois que de nombreux praticiens et commerçants comprennent la nécessité de respecter les interdictions nationales et internationales jusqu'à ce que le commerce puisse reprendre sur une base durable.
17. Le Secrétariat n'ignore pas que plusieurs Parties ont mené des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique visant à réfréner l'utilisation des produits ayant parmi leurs ingrédients des spécimens d'espèces en danger, notamment – souvent – des spécimens de rhinocéros. Le Secrétariat souhaite vivement recevoir des informations sur ces campagnes afin de les communiquer aux Parties souhaitant elles aussi en organiser.

#### Généralités

18. Le Secrétariat doute de l'intérêt de résolutions telles que la résolution Conf. 9.14, notamment pour les Etats des aires de répartition des rhinocéros. La mise en œuvre du dispositif de cette résolution est particulièrement difficile à évaluer car la soumission de rapports n'est pas prévue et aucune tâche n'est confiée au Secrétariat. Le Secrétariat compte donc recommander à la 12<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties que cette résolution soit abrogée ou radicalement modifiée, à moins que les Etats des aires de répartition ne donnent des indications contraires.

RAPPORT INTERMEDIAIRE SUR L'ELABORATION D'INDICATEURS  
DE REUSSITE POUR EVALUER LES INITIATIVES EN MATIERE DE  
CONSERVATION DES RHINOCEROS

Rapport sur l'atelier tenu pour élaborer des indicateurs normalisés  
permettant de mesurer la réussite des mesures de conservation  
des rhinocéros dans le contexte de la résolution Conf. 9.14  
9-11 décembre 1998, Cambridge, R.-U.  
(compilé par TRAFFIC International, janvier 1999)

Contexte

1. Les cinq espèces de rhinocéros ont été inscrites à l'Annexe I de la CITES en 1977 en raison de la menace que représentait pour elles la demande de corne de rhinocéros pour la pharmacopée asiatique traditionnelle et la fabrication de poignées de dagues traditionnelles dans certains Etats de la péninsule arabique. L'on a associé cette demande au braconnage intensif des rhinocéros. La disparition de l'habitat est elle aussi une cause importante du déclin de certaines populations de rhinocéros, surtout des trois espèces asiatiques. Quoi qu'il en soit, malgré l'action menée dans le cadre de la CITES (notamment sous forme d'une série de recommandations de la Conférence des Parties de mettre en œuvre au niveau national des interdictions de commerce, et, à une occasion, de détruire les stocks de cornes de rhinocéros avec indemnisation), et en dépit des mesures prises par certains Etats des aires de répartition, le grave déclin de nombreuses populations de rhinocéros et même l'extinction de certaines, s'est poursuivi.
2. La situation de plusieurs espèces de rhinocéros reste critique. En 1998, la population continentale de *Diceros bicornis* (rhinocéros noir) – espèce qui jadis était présente de l'Afrique centrale (Cameroun) à l'Afrique australe – ne comptait plus qu'environ 2800 animaux, répartis en populations largement disséminées, soit un déclin très sérieux par rapport à l'estimation de 14 785 animaux en 1980. En Asie, *Dicerorhinus sumatrensis* (rhinocéros de Sumatra) ne comptait plus que 270 animaux en 1995, tandis que *Rhinoceros sondaicus* (rhinocéros de Java), dont il ne restait que 75 animaux en 1995, est éteint dans la plus grande partie de son aire de répartition en Asie du Sud-Est.
3. La conservation des rhinocéros a fait certains progrès. En Afrique du Sud et en Namibie, le nombre de rhinocéros noirs a commencé à augmenter. Grâce aux mesures strictes prises par les Gouvernements indien et népalais, *Rhinoceros unicornis* (rhinocéros unicolore de l'Inde) est repassé à une population viable de plus de 2000 animaux. De même, l'action de conservation engagée par l'Afrique du Sud a abouti au rétablissement de sa population de *Ceratotherium simum* (rhinocéros blanc) qui, de pratiquement éteinte au début du siècle, est passée à plus de 8000 animaux en 1997. Suite à une proposition soumise par l'Afrique du Sud, la Conférence des Parties, à sa neuvième session (Fort Lauderdale, 1994), a accepté le transfert de cette population à l'Annexe II de la CITES pour permettre exclusivement le commerce international de trophées de chasse et d'animaux vivants à des destinations appropriées et acceptables.
4. A sa neuvième session, la Conférence des Parties a examiné la situation des rhinocéros et les effets des mesures de conservation qu'elle avait recommandées jusqu'alors. Suite à cet examen, elle a adopté la résolution Conf. 9.14 "Conservation des rhinocéros en Asie et en Afrique", qui charge le Comité permanent "de poursuivre son action en vue de réduire le commerce illicite, à condition que:
  - a) les activités entreprises soient accompagnées d'une évaluation de leur efficacité;
  - b) des indicateurs de réussite normalisés soient élaborés afin de mesurer les changements survenant dans les niveaux de la chasse illicite et dans l'état des populations de rhinocéros des Etats de l'aire de répartition; et
  - c) les politiques guidant ces interventions tiennent compte des résultats des évaluations et soient modifiées en conséquence;"

5. Depuis l'adoption de cette résolution en 1995, le Secrétariat CITES a demandé des avis pour l'élaboration d'"indicateurs normalisés" à TRAFFIC et l'UICN – l'Union mondiale pour la Conservation, et plus particulièrement au Groupe de spécialistes des rhinocéros d'Afrique et d'Asie de sa Commission de sauvegarde des espèces (UICN/CSE). Le présent rapport présente les résultats de ces consultations à décembre 1998.

#### Méthode

6. A la demande du Secrétariat CITES, le Groupe de spécialistes UICN/CSE des rhinocéros d'Afrique (GSRAF) a discuté de l'élaboration d'indicateurs dans un groupe de travail lors d'une réunion dans la réserve de gibier d'Itala, Afrique du Sud, en février 1996. Les minutes du groupe de travail ont servi de point de départ dans le processus. Ce travail a mis en lumière la complexité de la tâche et la nécessité d'une plus large consultation, en particulier auprès du Groupe de spécialistes UICN/CSE des rhinocéros d'Asie (GSRA) et de TRAFFIC. Après consultation, le GSRAF a préparé un document d'information préliminaire intitulé "*Towards evaluating the effectiveness of rhinoceros conservation actions*", sur l'utilisation d'indicateurs. Ce document a été soumis par le Secrétariat à la 37<sup>e</sup> session du Comité permanent, en novembre 1996, en tant qu'annexe au document Doc. 37.17. Il présentait un cadre dans lequel utiliser les indicateurs et indiquait comment des indicateurs sur le nombre de rhinocéros, la demande des consommateurs, la conservation sur le terrain et autres indicateurs clés, peuvent être utilisés pour évaluer le bien-fondé des stratégies actuelles et potentielles de la conservation. Le Comité permanent a approuvé le travail préliminaire effectué par le GSRAF sur l'élaboration d'indicateurs.
7. Bien que les Parties à la CITES aient été très favorables à l'élaboration d'indicateurs normalisés, le Comité permanent, le Secrétariat, le GSRAF et ses partenaires (le GSRA et TRAFFIC) n'ont pas été en mesure de poursuivre cette tâche faute de fonds pour financer un atelier. La situation a changé en 1998 lorsque la 40<sup>e</sup> session du Comité permanent a approuvé, à la demande du Secrétariat, une allocation de CHF 42.000 sur le fonds d'affectation spéciale CITES pour l'élaboration d'indicateurs normalisés de la réussite des mesures en faveur de la conservation des rhinocéros. Une discussion a eu lieu avant l'atelier avec les membres au cours de la réunion du GSRAF tenue en Namibie en avril 1998, à l'issue de laquelle le Secrétariat CITES a prié TRAFFIC International d'organiser un atelier sur les indicateurs à la fin de 1998.
8. L'approfondissement des documents d'information précédemment compilés par le GSRAF, la compilation de données à jour sur les populations de rhinocéros et sur les mesures de conservation, et une première élaboration d'indicateurs du marché de consommation ont permis de préparer l'atelier. En septembre 1998, TRAFFIC a convoqué un atelier préliminaire à Hong Kong pour mieux définir les indicateurs du marché de consommation et évaluer des méthodologies pour la future surveillance continue de la demande de corne de rhinocéros. Au nombre des participants, il y avait des chercheurs scientifiques et des membres des personnels de TRAFFIC et du WWF; ils ont examiné les méthodes utilisées dans le passé pour suivre le commerce des cornes de rhinocéros et de leurs produits sur des marchés de consommation clés. Les participants ont établi la liste des facteurs clés qui ont pu changer depuis que ces méthodes antérieures étaient utilisées, et ont examiné les complications et les conséquences de la surveillance continue passée. Les méthodes les plus prometteuses pour obtenir des résultats exacts et significatifs ont été identifiées et l'atelier a convenu que dans le régime actuel de commerce soumis à restrictions, il serait souvent possible d'utiliser des indicateurs complémentaires (c'est-à-dire secondaires ou de remplacement) pour suivre la demande de corne de rhinocéros. Il a aussi été noté que des variables indépendantes doivent être prises en compte d'une année sur l'autre, et que les différences culturelles doivent être évaluées sur la base de chaque marché. Un rapport résumé sur l'atelier sur les indicateurs du marché de consommation des rhinocéros tenu à Hong Kong a été préparé.
9. L'atelier sur les principaux indicateurs, tenu à Cambridge du 9 au 11 décembre 1998, visait à réunir les représentants des Etats des aires de répartition des rhinocéros d'Afrique et d'Asie et des personnes ayant des connaissances spéciales sur différents aspects de la détermination des indicateurs de réussite, et un représentant du Secrétariat CITES. L'expertise du groupe incluait la connaissance des marchés de consommation, de la mise en œuvre des interdictions de commerce, du degré de protection des rhinocéros sur le terrain et de l'effort de conservation, des niveaux du braconnage et de la demande illicite dans les Etats des aires de répartition, des comportements des

praticiens de la médecine traditionnelle d'Asie orientale, de l'évolution du nombre de rhinocéros, des aspects économiques, statistiques etc.). Après des consultations entre TRAFFIC et les groupes de spécialistes UICN/CSE et le Secrétariat CITES, 19 participants ont été invités, dont 13 ont été en mesure de participer (voir Annexe). L'atelier visait à élaborer des indicateurs normalisés permettant de mesurer la réussite des mesures de conservation des rhinocéros, donnant suite à la résolution Conf. 9.14, et à établir un rapport d'activité pour le Secrétariat CITES.

#### Rôle des indicateurs

10. Il est indispensable de bien comprendre à quoi serviront les indicateurs normalisés demandés dans la résolution Conf. 9.14 avant de les préparer. A cet égard, on peut commencer par lire le préambule de la résolution, qui souligne certaines questions clés:
  - a) les efforts considérables déjà consentis pour enrayer la menace exercée par le commerce sur les espèces de rhinocéros;
  - b) le fait que les mesures prises n'ont pas arrêté le déclin des populations et que l'accent mis uniquement sur la lutte contre le braconnage n'a pas supprimé la menace pesant sur les rhinocéros;
  - c) la conviction que certaines mesures ont eu des effets négatifs imprévus; et
  - d) la reconnaissance de la diversité des opinions quant aux démarches les plus efficaces à la conservation des rhinocéros.
11. Dans le dispositif de la résolution, la Conférence des Parties demande une série de mesures visant à maintenir et à renforcer les restrictions sur le commerce de corne de rhinocéros et complète cette stratégie en chargeant le Comité permanent d'agir comme indiqué ci-dessus au point 1, à savoir d'évaluer l'efficacité des mesures visant à réduire le commerce illicite, d'élaborer des indicateurs normalisés, et de modifier son action à la lumière des résultats.
12. A l'époque de l'adoption de la résolution Conf. 9.14, cette demande directe d'une évaluation formelle de l'efficacité de la démarche CITES était sans précédent. Une démarche assez similaire a été adoptée depuis concernant le commerce des éléphants dans les décisions 10.1 "Conditions pour la reprise du commerce de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique provenant des populations transférées à l'Annexe II à la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties" et 10.2 "Conditions d'utilisation des stocks d'ivoire et des ressources qui en découlent pour la conservation de la nature dans les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique", et dans la résolution Conf. 10.10 "Commerce de spécimens d'éléphant". A partir des éclaircissements fournis par ces décisions ultérieures, mais néanmoins similaires, il est devenu évident que la résolution Conf. 9.14 ne demandait pas simplement que l'évolution du braconnage et des populations puisse être mesurée mais aussi que l'on puisse comprendre la cause de ces changements, et surtout distinguer les effets de la politique CITES de ceux d'une série d'autres facteurs pouvant influencer sur les tendances des populations de rhinocéros.

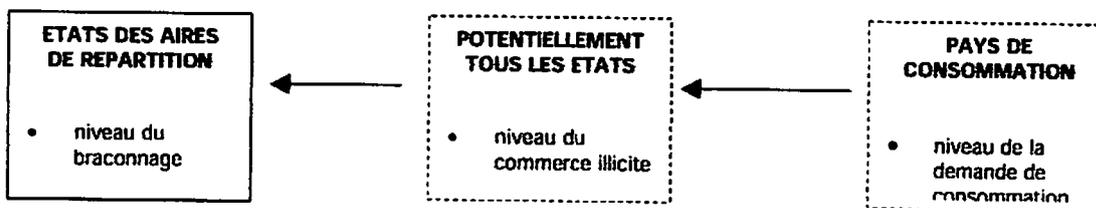
#### Conception des indicateurs

13. La conception d'une série d'indicateurs présente des difficultés particulières en ce que ces indicateurs doivent pouvoir être appliqués à cinq espèces réparties en Afrique et en Asie. Ces espèces diffèrent grandement par leur habitat et leur écologie, et par la situation de leurs populations. La sécurité de chaque population varie elle aussi beaucoup tant dans chaque Etat de l'aire de répartition qu'entre ces Etats (en partie en raison des fonds très différents alloués à la conservation des rhinocéros dans les différents Etats des aires de répartition). De même, le commerce illicite qui menace ces populations est fluide et adaptable, et très difficile à suivre.
14. L'atelier a examiné les cadres et démarches possibles à l'utilisation des indicateurs et à la détermination d'indicateurs appropriés. Au cours des discussions, les participants ont examiné les points suivants: le potentiel des démarches continentales et nationales, et de celles fondées sur des sites et des espèces; la résolution (précision) des systèmes et des démarches; la portée et l'applicabilité des indicateurs relatifs aux Etats des aires de répartition; les besoins d'échantillons pour déterminer les tendances; les indicateurs de braconnage; les critères de sélection des sites; les

variables indépendantes des indicateurs; les priorités dans les variables; le classement dans la sélection des sites. Outre qu'ils ont examiné les indicateurs relatifs aux Etats des aires de répartition, les participants ont étudié les démarches antérieures et les idées actuelles concernant les indicateurs du commerce et ceux du marché de consommation.

#### Cadre global pour les indicateurs

15. Les participants ont d'abord envisagé un cadre global pour les indicateurs comme un système tripartite comprenant les indicateurs relatifs aux Etats des aires de répartition, les indicateurs du commerce et ceux du marché de consommation. La discussion a conclu que les indicateurs relatifs aux Etats des aires de répartition (chasse/abattage illicite et état des populations) étaient le principal élément du cadre global, et que les indicateurs du commerce et ceux du marché de consommation étaient en fait des variables expliquant les indicateurs relatifs aux Etats des aires de répartition. L'illustration suivante explique les liens entre les indicateurs du commerce et ceux du marché de consommation, et les indicateurs relatifs aux Etats des aires de répartition.



#### Indicateurs du braconnage et de l'état des populations (indicateurs relatifs aux Etats des aires de répartition)

16. Les participants ont convenu que deux aspects devaient être considérés – les indicateurs des niveaux de braconnage et les indicateurs de l'état des populations, pour toutes les espèces et sous-espèces dans tous les Etats des aires de répartition. Ces indicateurs sont les variables dépendantes dans l'analyse.

#### Braconnage

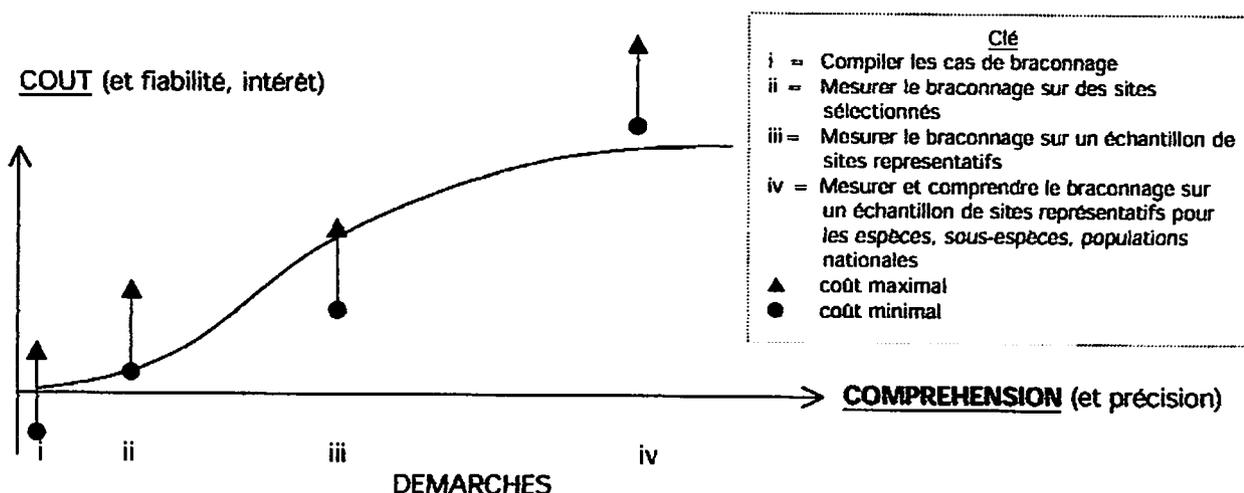
17. Quatre démarches possibles pour mesurer le braconnage ont été examinées en fonction du but, de la méthodologie et des résultats probables:

But de la démarche	Système	Limites
i) Compiler les cas de braconnage	rapport (actif ou passif) sur les cas	Pas d'indications scientifiquement valables des tendances et niveaux globaux et pas de base pour comprendre les effets de la politique choisie
ii) Mesurer les niveaux du braconnage sur des sites sélectionnés	Indicateurs complémentaires sur les carcasses sur des sites choisis	Ne montrerait le niveau de braconnage que sur ces sites; pas d'indications scientifiquement valables des tendances et niveaux globaux et pas de base pour comprendre les effets de la politique choisie
iii) Mesurer les changements dans le niveau du braconnage pour des espèces et/ou des sous-espèces	Suivi sur toujours les mêmes sites d'un échantillon sélectionné pour représenter une gamme de populations (exemple: toutes les populations clés et importantes des cinq espèces de rhinocéros)	pourrait montrer les niveaux et tendances du braconnage sur ces sites mais ne permettrait pas d'en comprendre les causes

But de la démarche	Système	Limites
iv) Mesurer et comprendre les changements dans les niveaux du braconnage pour des espèces et/ou des sous-espèces et/ou des populations nationales	Suivi sur toujours les mêmes sites d'un échantillon sélectionné pour représenter une gamme de populations et mesure d'une série de facteurs indépendants susceptibles d'influer sur les niveaux du braconnage	pourrait montrer les niveaux et tendances du braconnage et fournirait une base pour en comprendre les causes

18. Les participants ont estimé qu'il y a un lien entre les coûts et le niveau/degré de compréhension (voir le graphique ci-dessous). La compilation des cas de braconnage serait l'option la moins coûteuse mais les données ainsi obtenues ne donneraient pas d'indications scientifiquement valables des niveaux globaux du braconnage ni des tendances sur ces sites et elles ne fourniraient pas davantage de base pour comprendre les effets de la politique choisie. Mesurer les niveaux de braconnage sur certains sites ne ferait qu'indiquer les niveaux du braconnage et les tendances pour ces sites. Si l'on faisait la même chose pour un échantillon sélectionné pour représenter une gamme de populations (exemple: toutes les populations clés et importantes des cinq espèces de rhinocéros), les niveaux et les tendances du braconnage pourraient être montrés pour ces sites mais cela ne permettrait toujours pas d'en comprendre les causes. En revanche, un système de suivi sur toujours les mêmes sites, fondé sur un échantillon sélectionné pour représenter une gamme de populations et mesurer une série de facteurs indépendants susceptibles d'influer sur les niveaux de braconnage, pourrait montrer les changements dans les niveaux de braconnage des espèces de rhinocéros (et les tendances des populations) susceptibles d'être mesurés et, plus important encore, compris. Les participants ont estimé que l'approche iv) est le scénario préférable, celui qui permet de fournir les indicateurs demandés dans la résolution Conf. 9.14. En effet, les Parties ont demandé un moyen permettant de comprendre les causes de l'évolution dans le temps des niveaux du braconnage et de l'état des populations, et surtout, permettant de distinguer les effets de la politique CITES des effets d'une série d'autres facteurs pouvant agir sur les tendances des populations de rhinocéros.

GRAPHIQUE: RELATION ENTRE LES NIVEAUX DE COMPLEXITE DES INDICATEURS RELATIFS AUX ETATS DES AIRES DE REPARTITION ET LEURS COUTS



19. Ayant cette démarche à l'esprit, il a été convenu que les indicateurs relatifs aux sites devraient inclure autant des éléments suivants que possible (en fonction de l'applicabilité à des espèces de rhinocéros et à des habitats donnés). Il a été reconnu que ces indicateurs doivent être corrigés de manière à tenir compte de l'effort de lutte contre le braconnage et de collecte des données; en effet, la fiabilité de la mesure de la mortalité due au braconnage ne peut être déduite que si l'effort de détection des carcasses (nombre de carcasses par unité de temps de recherche, nombre de

carcasses par unité de surface) et l'effort de lutte contre le braconnage (effectifs, budgets, nombre d'hommes/jours, patrouilles nuits/jours etc.) peuvent être mesurés.

### Indicateurs des taux de mortalité due au braconnage

20. Voici des exemples de mesure directe ou indirecte des taux de mortalité des rhinocéros due au braconnage:

a) Détection des carcasses

- mort naturelle ou non
- présence ou absence de corne
- temps écoulé depuis la mort
- etc.

b) Activité illicite (corrigée par la mesure de l'effort)

i) Variables quantitatives

- nbre de contacts avec les braconniers
- nbre d'arrestations de braconniers par rapport au nbre d'inculpations
- nbre de filets/ pièges/ fils de fers fixés
- rapport filets/ pièges, passifs/nouveaux
- nbre de camps de braconniers

ii) Variables qualitatives

- changements dans le profil des braconniers (dans le type d'armes utilisées et le *modus operandi*)
- changements dans le comportement des rhinocéros (deviennent-ils plus discrets en raison du braconnage? etc.)
- renseignements (enquêtes sur la vente de cornes dans des zones données, etc.)
- augmentation du braconnage d'autres espèces; arrestations; saisies de pièges, armes
- vols dans des stocks et des magasins

Remarque: Ces indicateurs ne seront pas applicables uniformément partout. La détection de carcasses, par exemple, sera possible en certains sites en Afrique mais presque impossible en certains sites en Asie.

iii) Effectif estimé et tendances sur site

- catégories démographiques (âge & sexe) et tendances
- estimations fondées sur diverses catégories de fiabilité des données (tenant compte de la précision, des biais et de la précision des méthodes utilisées)

### Etat des populations

21. Les indicateurs de l'état des populations devraient être a) le nombre de rhinocéros et b) le nombre de populations (par espèce et par Etat des aires de répartition). Les meilleures données disponibles à cet effet sont celles produites par le GSRAF et le GSRAs. Ces deux groupes ont préparé des plans d'action qui fournissent des données sur les effectifs connus des populations de toutes les espèces de rhinocéros. Ils ont fourni des mises à jour de ces effectifs lors de leurs réunions périodiques respectives. Toutefois, du fait de leur importante marge d'erreur, ces chiffres ont leurs limites quand il s'agit de montrer des tendances. Les évaluations de toutes les populations, y compris de toutes les sous-espèces, entreprises régulièrement par le GSRAF et le GSRAs, pourraient fournir des informations sur l'état des populations susceptibles d'être utilisées dans les indicateurs. Quoi qu'il en soit, il faudrait normaliser la manière dont sont classifiées les informations sur les populations en fonction de leur qualité et précision ou de leur fiabilité, pour améliorer la compatibilité des données tant dans les populations et les continents qu'entre eux. Les participants ont noté l'utilité d'utiliser un

ystème normalisé pour reclassifier les données précédemment réunies, afin de pouvoir éventuellement analyser les tendances.

### Variables explicatives ou indépendantes

22. Un certain nombre d'autres variables explicatives ou indépendantes ont peut-être elles aussi des effets directs sur le braconnage des rhinocéros et les tendances de leurs effectifs en Afrique et en Asie. Il faudrait tenter de mesurer ces facteurs et les intégrer dans toute évaluation des causes des tendances du braconnage ou de l'évolution de ces tendances. On peut faire de ces facteurs des variables quantifiables en établissant des échelles de mesure relatives ou tout simplement en enregistrant la présence/l'absence sur un site donné. Le tableau suivant, d'abord préparé par le groupe de travail du GSRAF sur les indicateurs, indique les variables indépendantes susceptibles d'avoir une influence supplémentaire sur les taux de braconnage ou sur les changements dans l'état d'une population, en plus de celle des mesures prises dans le contexte de la CITES. Ces variables ont été classées de A à C en fonction de l'importance relative de leur influence sur les variables dépendantes, et de 1 à 3 en fonction de la difficulté relative de les quantifier (la variable A1 est très importante et facile à quantifier, par exemple). Il importe de noter que l'importance estimée et la difficulté estimée des valeurs de mesure reflètent l'opinion moyenne des membres du GSRAF; toutefois, ceux-ci ne se sont pas accordés sur l'importance des variables.
23. Les participants ont convenu qu'il faudra d'autres consultations, notamment d'experts des rhinocéros d'Asie, avant que cette liste et la classification ne soient définitifs.

<b>Variables indépendantes</b>	<b>Importance (A-C) Difficulté à les mesurer (1-3)</b>
Budgets	A1
Densité de personnel (lutte contre le braconnage)	A1
Démographie/densité humaines (près des aires protégées)	A1
Guerre civile (sur site et dans le pays)	A1
Développement/perte d'habitat des rhinocéros	A1
Proximité d'une frontière internationale	A1
Effort de surveillance continue des rhinocéros	A2
Mise en application de la loi/tribunaux en place	A2
Législation/sanctions	A2
Efficacité de la législation d'application	A2
Formation/direction du personnel	A3
Degré de participation des communautés et relations avec elles	A3
Habitat et risques relatifs à l'accès/visibilité	A3
Régime foncier et catégorie d'aires protégées	B1
Superficie des aires protégées	B1
Disponibilité des armes pour les braconniers	B2
Niveau/capacité de gestion biologique	B3
Utilisation économique des rhinocéros (tourisme, etc.)	C1

24. Il a également été noté que dans une étude récente du WWF/WCS sur différentes démarches à la conservation des rhinocéros en Asie et en Afrique, les variables indépendantes suivantes sont considérées comme statistiquement importantes:

- a) Superficie des aires protégées
- b) Régime foncier
- c) Catégorie d'aires protégées
- d) Proximité d'une frontière internationale
- e) Guerre civile
- f) Origine des populations de rhinocéros (naturelles ou transférées)
- g) Budget
- h) Densité de personnel
- i) Type d'utilisation licite
- j) Degré d'utilisation licite
- k) Degré de participation des communautés
- l) Origine des braconniers
- m) Niveau de formation du personnel (et mesure de la direction)
- n) Présence/absence de clôtures
- o) Participation des donateurs

25. D'autres variables jugées importantes par les participants devraient être examinées au cours des consultations. Ces variables/facteurs indépendants devraient être examinés de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne les rhinocéros d'Asie et les conditions:

- a) Participation des donateurs
- b) Origine des braconniers
- c) Présence de clôtures
- d) Origine des populations (naturelles ou transférées)
- e) Développement/perte d'habitat
- f) Niveau des enquêtes/de la dissuasion
- g) Niveau des sanctions
- h) Efficacité de la justice (nombre de poursuites et/ou d'arrestations, de poursuites et/ou de condamnations)
- i) Types d'armes disponibles (dans les zones adjacentes)
- j) Niveau/capacité de gestion biologique
- k) Corne prélevée ou non (oui/non et nombre dans chaque cas)

#### Sélection des sites

26. Les participants à l'atelier ont convenu que la sélection des sites où seront mesurées les données sur le braconnage doit tenir compte de toutes les espèces/sous-espèces et de tous les Etats des aires de répartition. Le nombre d'échantillons doit être suffisant pour qu'une large gamme de variables explicatives/facteurs puissent être utilisés et que chacun d'eux ait une portée suffisante (cela permettait de bien voir l'effet d'une variable explicative sur les variables dépendantes du braconnage ou les tendances des effectifs de rhinocéros).

27. Les variables indépendantes doivent être classées en fonction de l'importance relative de leur influence sur le braconnage et en fonction de la difficulté de la mesure. Les participants ont reconnu que plus le nombre de variables utilisées est grand, plus il faut de sites pour obtenir des résultats significatifs. Toutefois, il est possible de combiner les facteurs.

28. Les participants ont suggéré une procédure pour la sélection des sites:

- a) Créer une liste de tous les sites possibles (certains sites peuvent peut-être être combinés);
- b) noter toutes les variables indépendantes (les variables prioritaires);
- c) décider du rang de priorité des variables indépendantes;
- d) décider si d'autres scénarios d'échantillonnage/de nombre d'échantillons sont nécessaires (et les définir); et
- e) utiliser ce qui précède pour établir une ou plusieurs listes de sites appropriés.

## Indicateurs de volumes et de flux commerciaux

29. Les principaux indicateurs commerciaux requis sont a) le niveau de commerce et b) les itinéraires du commerce. Toutefois, il est extrêmement difficile – voire impossible – d'obtenir ces données car il n'y a pas de source légale pour les cornes ou produits de rhinocéros et il n'y a donc pas de données disponibles sur les niveaux et les itinéraires du commerce provenant de sources telles que les statistiques des douanes (à l'exception, peut-être, des stocks pré-Convention). D'autres données doivent être utilisées; les données sur les saisies, par exemple, peuvent être utilisées en remplacement de données sur les importations et les itinéraires du commerce. Les participants ont recommandé l'établissement d'un système de suivi des saisies/effort/données supplémentaires sur les produits du rhinocéros dans le commerce, conçu comme celui utilisé pour l'ivoire.
30. Depuis l'inscription de *Loxodonta africana* à l'Annexe I, TRAFFIC utilise les données et les informations sur les saisies d'ivoire comme données de remplacement pour mesurer la demande de consommation et pour comprendre les itinéraires du commerce après l'interdiction du commerce international de l'ivoire. A cet égard, la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES, dans sa résolution Conf. 10.10, a reconnu officiellement le Système de base de données sur l'ivoire douteux (BIDS) de TRAFFIC comme l'instrument approprié pour suivre le commerce de l'ivoire et d'autres produits d'éléphant et en mesurer l'ampleur. Pour accomplir les tâches indiquées dans la résolution, notamment concernant les causes, il a fallu élargir les capacités du BIDS pour en faire un système intégré d'information sur le commerce, appelé "Système d'information sur le commerce des éléphants" (ETIS). Deux éléments clés de ce système sont reconnus comme indispensables pour un suivi et une analyse efficaces du commerce, pour en indiquer les tendances et l'évolution et déduire les causes. Ces éléments sont, d'une part, les données sur les saisies et d'autre part, les données sur l'effort/ressources et l'efficacité de la lutte contre le braconnage/commerce illicite. A elles seules, les données sur les saisies ne donnent pas la vraie mesure du commerce illicite mais il y a un lien étroit entre le taux et l'ampleur des saisies et le second élément clé – l'effort/ressources et l'efficacité de la lutte contre le braconnage/commerce illicite. Inversement, les données sur l'effort/ressources et l'efficacité de la lutte contre le braconnage/commerce illicite sont indispensables pour toute analyse des données sur les saisies. D'autres facteurs susceptibles d'influer sur le commerce illicite peuvent également être mesurés pour compléter les éléments clés et permettre l'évaluation des volumes totaux des produits illicites dans le commerce, et les tendances du commerce et de la dynamique de l'offre et de la demande. Ils s'agit d'indicateurs économiques, de données sur le commerce licite, les marchés intérieurs, de données issues du renseignement et de celles sur l'évaluation de la qualité. S'appuyant sur le succès du BIDS, TRAFFIC a commencé à créer une base de données sur les saisies de corne de rhinocéros.
31. Les participants à l'atelier ont relevé des parallèles évidents entre ETIS et les besoins de suivi du commerce de corne de rhinocéros. En l'absence de commerce international licite de corne de rhinocéros, les données sur les saisies doivent servir d'indicateurs de remplacement sur le volume du commerce. Comme pour ETIS, les informations sur l'efficacité/ressources de l'effort et d'autres facteurs susceptibles d'influer sur le commerce illicite sont nécessaires pour interpréter les données sur les saisies, tout comme elles sont nécessaires pour interpréter les indicateurs relatifs aux Etats des aires de répartition concernant le braconnage des rhinocéros.
32. Les participants ont décelé un autre sujet de préoccupation concernant le commerce: la diversité de la provenance de la corne entrant sur le marché (à ce propos, la collecte d'informations sur la provenance autre que des rhinocéros sauvages peut être cruciale pour évaluer les liens entre les indicateurs relatifs aux Etats des aires de répartition et les tendances du commerce). Ces sources incluent, dans les Etats des aires de répartition, a) les rhinocéros sauvages, b) les stocks gouvernementaux et c) les stocks privés (ces derniers étant spécialement importants pour la corne de rhinocéros blanc en Afrique du Sud). Dans les pays de consommation, les sources sont a) les stocks privés, b) les animaux captifs, c) les trophées de chasse, les objets d'art et les objets personnels, et d) les musées. Concernant la corne de rhinocéros dans les pays de consommation, les participants ont estimé qu'il faudrait examiner la provenance de la corne traitée et celle de corne non traitée. Les participants ont également noté qu'il sera difficile de quantifier les stocks de corne de rhinocéros dans les pays de consommation, et que ce serait une tâche coûteuse. TRAFFIC a indiqué qu'il tentera de quantifier les stocks licites de corne de rhinocéros dans le monde.

33. Comme pour les indicateurs de braconnage et de l'état des populations (indicateurs relatifs aux Etats des aires de répartition), il y a probablement un lien entre les niveaux de complexité des indicateurs de commerce et leur coût.

Indicateurs du niveau de la demande (indicateurs du marché de consommation)

34. La mesure précise du niveau de la demande, lorsqu'elle existe, est l'indicateur le plus important du marché de consommation. La demande peut théoriquement être mesurée par des données sur le volume de corne de rhinocéros vendu et son prix sur des marchés spécifiques; toutefois, en l'absence de commerce licite, il est pratiquement impossible d'obtenir de telles données. De plus, alors que dans le passé les méthodes d'échantillonnage et de recherche donnaient des aperçus intéressants, la plupart ne sont pas valables pour les marchés d'aujourd'hui. Plusieurs solutions de remplacement pour les données sur la demande ont été proposées durant l'atelier que TRAFFIC a tenu à Hong Kong en septembre 1998:
- a) suivi des importations des pays non Parties à la CITES et par le biais des saisies dans les pays Parties
  - b) étude des stocks (possible seulement lorsque les gouvernements conservent des données)
  - c) étude des pharmacies/commerces de détail (difficile dans les régions sensibilisées)
  - d) étude sur les fabricants (possible seulement lorsqu'un commerce intérieur est autorisé, comme au Japon)
  - e) étude de l'attitude des pharmaciens/médecins
  - f) étude des utilisateurs/homologues.
35. Les points 1 à 4 sont des indicateurs de disponibilité et peuvent être des indicateurs de remplacement pour mesurer le volume d'utilisation et de commerce. Les points 5 et 6 mesurent les attitudes vis-à-vis de l'utilisation de la corne de rhinocéros et la volonté d'utiliser ou de fournir des produits de corne de rhinocéros; ils peuvent être des indicateurs de remplacement pour mesurer la demande. Toutefois, aucun de ces points ne fournit d'indicateur universel de la demande. TRAFFIC a noté que le suivi à long terme des données sur le volume/prix de la corne de rhinocéros fondé sur une méthodologie uniforme est peut-être possible à présent au Yémen, où le commerce intérieur est autorisé.
36. Les participants à l'atelier de TRAFFIC sur les indicateurs du marché de consommation de rhinocéros tenu à Hong Kong ont convenu que le suivi des saisies et la mesure de l'effort de lutte contre le braconnage/commerce illicite et la mesure des comportements vis-à-vis de l'utilisation sont parmi les rares les indicateurs généraux du marché de consommation et du commerce disponibles aujourd'hui (quelques autres indicateurs, tels que les études des stocks et des commerces de détail, peuvent être utiles dans certains pays hors de l'Asie orientale dans certaines conditions, et peuvent ne plus être valables en tant qu'indicateurs généraux dans le cadre du régime actuel de commerce restreint).
37. A Cambridge, les participants ont recommandé que TRAFFIC poursuive son travail de surveillance continue au Yémen, réunisse, lorsque c'est possible, des données sur les stocks de corne de rhinocéros, envisage d'étudier la disponibilité en pharmacie de médicaments à base de corne de rhinocéros, en Chine et sur d'autres marchés (en reconnaissant les problèmes de méfiance après des passages précédents, etc.), et étudie la volonté des praticiens et/ou des pharmaciens de fournir des produits et celle des utilisateurs de les utiliser, en remplacement d'études de la demande. Les participants ont constaté que l'amélioration des techniques d'étude des comportements peut améliorer des résultats qui pourront à leur tour contribuer à la mesure de la demande de consommation.
38. Dans l'ensemble, les participants ont convenu que les indicateurs du marché de consommation peuvent ne pas être aussi nets que ceux relatifs aux Etats des aires de répartition ou au commerce, mais qu'ils permettraient d'obtenir des données précieuses qui aideront à interpréter d'autres variables.